



## Dégat des eaux parties communes

Par **benebou**, le **16/12/2014** à **13:24**

Bonjour ma locataire dans l'urgence a appelé un plombier pour un engorgement dans les canalisations d'évacuation (donc communes) refluant dans sa baignoire. Le gardien remplaçant n'était pas là à l'heure du midi. Le syndic refuse de rembourser sous prétexte qu'on n'a pas fait appel au plombier de l'immeuble. Il faut dire que la facture est salée (1500 euros car nécessité d'un camion pompe) et que je me demande si je ne dois pas me retourner aussi contre le plombier. Que dois-je faire ? Merci de vos réponses rapides.

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **17:32**

Bonsoir,

[citation] je me demande si je ne dois pas me retourner aussi contre le plombier. [/citation]

Quel plombier ?

Celui qui n'est pas au courant de quoique ce soit et dont le seul tort est de ne pas être doué du don de divination, ou celui qui a fait le boulot commandé ?

Par **chaber**, le **16/12/2014** à **18:58**

bonjour

votre locataire n'avez absolument pas à intervenir dans un problème pouvant vous concerner ou concerner le syndic

Par **moisse**, le **17/12/2014** à **09:01**

Bonjour,

C'est vrai.

Mais dans une situation d'urgence lorsque le syndic ou son représentant sont absents, et qu'il en est vraisemblablement de même pour le bailleur, la pratique de la gestion d'affaire s'impose à tous.

Cette pratique m'impose de veiller au bien de mon voisin lorsqu'il n'est pas là, et de prendre des mesures d'urgence à ses frais.